

III. MAROC

BORM du n° 3505 (2 janvier 1980)
au 3568 (18 mars 1981)

ACCORDS ET CONVENTIONS (cf. LISTE DES ACCORDS).

ADMINISTRATION.

A. ADMINISTRATION CENTRALE.

1) Budget.

- Dahir n° 1-79-407 du 16 décembre 1980 portant promulgation de la loi organique n° 34-79 modifiant le 1^{er} alinéa de l'article 11 du dahir n° 1-72-260 du 18 septembre 1972 portant loi organique des finances. *BORM* (3558), 7 janvier 1981 : 3.
Le dahir modifie le mode de vote de la loi annuelle des finances.

a) *Loi de finances 1980* (cf. rubrique 1979).

b) *Loi de finances 1981.*

- Dahir n° 1-80-470 du 31 décembre 1980 portant promulgation de la loi de finances pour l'année 1981 n° 48-80. *BORM* (3557), 31 décembre 1980 : 898.

- Décret n° 2-80-812 du 31 décembre 1980 pris pour l'application de l'article 5 de la loi de finances pour l'année 1981. *BORM* (3557), 31 décembre 1980 : 922.

- Décret n° 2-80-811 du 31 décembre 1980 pris pour l'application de l'article 6 de la loi de finances pour l'année 1981. *BORM* (3557), 31 décembre 1980 : 922.

Le total des dépenses de fonctionnement du budget de l'État pour la loi de finances de 1981 est de 15 356 649 307 Dirhams. Le total des dépenses d'investissements du budget général est de 9 996 633 000 DH pour 1981, avec 14 003 926 000 en crédits d'engagement pour 1982 et les années suivantes. Le total des dépenses de la dette amortissable et de la dette flottante du Budget général de l'État est de 2 820 896 580 DH.

2) Fonctionnement et organisation.

a) *Ministère de l'Intérieur.*

- Décret n° 2-80-672 du 23 décembre 1980 modifiant et complétant le décret n° 2-75-879 du 23 décembre 1975 portant statut particulier du personnel de la direction générale de la Sûreté nationale. *BORM* (3556), 24 décembre 1980 : 891.

b) Ministère des Affaires Étrangères.

- Dahir n° 1-80-138 du 17 décembre 1980 portant création de postes diplomatiques et consulaires. *BORM* (3562), 4 février 1981 : 45.

Création d'un consulat à Lille et à Montpellier.

- Dahir n° 1-79-388 du 22 décembre 1980 portant création de postes diplomatiques et consulaires. *BORM* (3562), 4 février 1981 : 45.

Création d'une ambassade au Liban et au Libéria et de consulats généraux à Alger, Las Palmas, Madrid, Barcelone.

c) Ministère de l'Agriculture.

- Décret n° 2-80-320 du 14 novembre 1980 modifiant et complétant le décret n° 2-77-657 du 29 septembre 1977 relatif à l'organisation et aux attributions du ministère de l'Agriculture et de la réforme agraire *BORM* (3552), 26 novembre 1980 : 835.

Il s'agit d'une modification des directions du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

B. ADMINISTRATION RÉGIONALE.

1) Organisation administrative du territoire.

- Décret n° 2-80-115 du 19 septembre 1979 modifiant et complétant les articles 1 et 2 du dahir n° 1-59-351 du 2 décembre 1959 relatif à la division administrative du Royaume. *BORM* (3516), 19 Mars 1980 : 178.

Le Royaume est divisé en 37 provinces et deux préfectures ainsi qu'en « communes urbaines et rurales ».

- Décret n° 2-80-195 du 9 mai 1980 modifiant et complétant le décret n° 2-73-416 du 14 août 1973 créant et énumérant les cercles, les caidats et les communes urbaines et rurales du Royaume et indiquant le nombre de conseillers à élire dans chaque commune. *BORM* (3524), 14 mai 1980 : 315.

- Décret-loi n° 2-80-556 du 2 septembre 1980 modifiant l'article 62 du dahir portant loi n° 1-76-583 du 30 septembre 1976 relatif à l'organisation communale. *BORM* (3540), 3 septembre 1980 : 620.

Le décret fixe les compétences de la communauté urbaine de Casablanca.

2) Finances locales.

- Décret-loi n° 2-80-557 du 2 septembre 1980 modifiant le dahir portant loi n° 1-76-584 du 30 septembre 1976 portant sur l'organisation des finances des collectivités locales et de leurs groupements. *BORM* (3540), 3 septembre 1980 : 620.

- Décret n° 2-80-505 du 2 septembre 1980 modifiant le décret n° 2-76-576 du 30 septembre 1976 portant règlement de la comptabilité des collectivités locales et de leurs groupements. *BORM* (3540), 3 septembre 1980 : 621.

Le décret désigne les personnes ayant compétence pour ordonner les dépenses des collectivités locales.

CHAMBRE CONSTITUTIONNELLE DE LA COUR SUPRÊME ET CONSTITUTION.

a) *Domaine de la loi et du règlement.*

- Décision n° 25 du 10 janvier 1980 concernant l'application de l'article 47 de la Constitution. *BORM* (3509), 30 janvier 1980 : 66.
- Décision n° 29 du 14 Mars 1980 portant application de l'article 47 de la Constitution. *BORM* (3519), 9 avril 1980 : 243.
- Décision n° 9 juin 1980 concernant l'application de l'article 47 de la Constitution. *BORM* (3529), 18 juin 1980 : 412.
- Décision n° 35 du 5 juin 1980 concernant l'application de l'article 47 de la Constitution. *BORM* (3529) 28 juin 1980 : 411.
- Décision n° 34 du 5 juin 1980 concernant l'application de l'article 47 de la Constitution. *BORM* (3529), 18 juin 1980 : 411.
- Décision n° 38, 39, 40 du 16 octobre 1980, n° 41 du 17 octobre, n° 42 du 30 octobre 1980. *BORM* (3552), 26 Novembre 1980 : 832 à 834.
- Décision n° 44 du 11 novembre concernant l'application de l'article 47 de la Constitution. *BORM* (3555), 17 décembre 1980 : 888.

b) *Conseil de régence.*

- Dahir n° 1-80-292 du 12 décembre 1980 portant désignation des membres du Conseil de Régence. *BORM* 5(3556), 24 décembre 1980 : 890.

c) *Constitution.*

- Dahir N° 1-80-271 du 9 mai 1980 soumettant à référendum un projet de révision de l'article 21 de la Constitution. *BORM* (3523 bis), 9 mai 1980 : 307.
- Dahir n° 1-80-272 du 9 mai 1980 soumettant à référendum un projet de révision des articles 43 et 95 de la Constitution. *BORM* (3523 bis), 9 mai 1980 : 308.
- Référendum relatif à la révision de la Constitution : rectificatif au Bulletin officiel n° 3523 bis du 9 mai 1980 : 312.
- Dahir n° 1-80-273 du 9 mai 1980 portant promulgation de la loi n° 8-80 relative à l'organisation des référendums *BORM* (3523 bis), 9 mai 1980 : 308.
- Décision n° 33 du 3 juin 1980 proclamant le résultat du référendum relatif à l'amendement de l'article 21 de la Constitution *BORM* (3528), 11 juin 1980 : 401.
- Proclamation des résultats du référendum relatif à l'amendement des articles 43 et 95 de la Constitution. Décision n° 37 du 13 juin 1980 *BORM* (3536), 6 août 1980 : 575.
- Dahir n° 1-80-310 du 22 septembre 1980 portant promulgation du texte des articles 43 et 95 de la Constitution. *BORM* (3543), 24 septembre 1980 : 664.
- Dahir n° 1-80-291 du 23 septembre 1980 portant promulgation de texte des premier et deuxième alinéas de l'article 21 de la Constitution. *BORM* (3543), 24 septembre 1980 : 664.

La proposition de révision de la Constitution prévoit que les membres de la Chambre des représentants sont élus pour six ans. Le Président du bureau de la chambre des représentants est élu pour trois ans et les membres du bureau pour un an. Le Bureau est élu à la représentation proportionnelles des groupes. Le roi est mineur jusqu'à l'âge de 16 ans. Durant sa minorité un conseil de régence exerce les pouvoirs et les droits constitutionnel de la Couronne. Il est présidé par le premier président de la Cour Suprême. La révision proposée des articles 21, 43 et 95 de la Constitution a été adoptée par référendum.

CHAMBE DES REPRÉSENTANTS.

(Cf également CONSTITUTION).

- Décret n° 2-80-188 du 20 février 1980 fixant la date des élections partielles dans la circonscription de Targuist *BORM* (3512 bis), 22 février 1980 : 117.

ÉCONOMIE ET FINANCES.

A. - DOUANES.

- Arrêté du ministre des finances n° 709-61 du 30 décembre 1980 complétant l'arrêté du ministre de l'économie nationale et des finances n° 709-60 du 30 décembre 1961 relatif à l'application de certaines dispositions du dahir n° 1-61-444 du 30 décembre 1961 substituant une taxe sur les produits et une taxe sur les services à la taxe sur les transactions *BORM* (3557), 31 décembre 1980 : 923.

- Décret n° 2-80-813 du 31 décembre 1980 déléguant au ministre des finances le pouvoir de déterminer les modalités d'application des dispositions de l'article 13, 26 du dahir n° 1-61-444 du 30 décembre 1961 substituant une taxe sur les services à la taxe sur les transactions *BORM* (3557), 31 décembre 1980 : 922.

B. - FINANCES.

- Rapport sur l'exercice 1978 présenté à sa Majesté le Roi par son Altesse Moulay Hassan Bel El Mehdi gouverneur de la Banque du Maroc. *BORM* (3534), 23 juillet 1980 : 484.

- Rapport sur l'exercice 1979 présenté à sa Majesté le Roi par son Altesse Moulay Hassan Bel El Mehdi, gouverneur de la Banque du Maroc. *BORM* (3566), 4 mars 1981 : 90.

Les rapports 1978 et 1979 décrivent de manière détaillée l'évolution économique et financière du Maroc pour ces années.

- Arrêté du ministre des finances n° 9-80 du 2 janvier 1980 déterminant les conditions et modalités d'émissions par la Banque nationale pour le développement économique, de bons de caisse bénéficiant de la garantie de l'État. *BORM* (3510), 6 février 1980 : 75.

- Arrêté du ministre des finances n° 84-80 du 4 janvier 1980 approuvant le transfert à la société « Es Saâda » des engagements de la Société « Le Groupe Drouot ». *BORM* (3514), 5 mars 1980 : 134.

- Arrêté du ministre des finances n° 1116-80 du 22 septembre 1980 réglementant les intérêts créditeurs servis par les banques *BORM* (3544), 1^{er} octobre 1980 : 696.

- Arrêté du ministre des finances n° 117-80 du 22 septembre 1980 réglementant les intérêts et autres conditions bancaires applicables aux opérations de crédit. *BORM* (3544), 1^{er} octobre 1980 : 697.

- Arrêté du ministre des finances n° 733-80 du 24 novembre 1980 modifiant et complétant l'arrêté du ministre des finances n° 355-67 du 17 décembre 1968 relatif au

crédit foncier, au crédit à la construction et au crédit à l'hôtellerie *BORM* (3551), 19 novembre 1980 : 820.

Selon le décret, des ristournes d'intérêt peuvent être accordées aux établissements de crédit agréés afin d'atténuer la charge des intérêts pour les prêts contractés pour la construction de logements neufs à usage d'habitation ne dépassant pas une certaine valeur.

- Arrêté du ministre des finances n° 1450-80 du 24 décembre 1980 relatif aux emplois obligatoires des banques *BORM* (3558), 7 janvier 1980.

C. - INDUSTRIE.

- Arrêté du Premier ministre n° 3-120-80 du 11 novembre 1980 modifiant l'arrêté du premier ministre n° 3-2-79 du 20 janvier 1979 autorisant la création d'une chaîne de montagne de véhicules utilitaires de marque Peugeot *BORM* (3556), 24 décembre 1980 : 890.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

1) Création d'établissements universitaires.

- Arrêté du ministre de l'éducation nationale et la formation des cadres n° 1180-79 du 11 janvier 1980 complétant l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur n° 1485-75 du 8 décembre 1975 portant création des départements d'enseignement et de recherche relevant d'établissements universitaires *BORM* (3522), 30 avril 1980 : 285.

- Décret n° 2-79-557 du 12 mai 1980 complétant le décret n° 2-75-662 du 17 octobre 1975 portant création d'établissements universitaires et de cités universitaires. *BORM* (3527), 4 juin 1980 : 380.

- Décret n° 2-79-554 du 12 mai 1980 modifiant le décret n° 2-75-663 du 17 octobre 1975 portant création des établissements universitaires ainsi que la liste des diplômés dont ils assurent la préparation et la délivrance *BORM* (3527), 4 juin 1980 : 380.

2) Organisation des études.

- Décret n° 2-80-233 du 16 décembre 1980 modifiant le décret 2-75-663 du 17 octobre 1975 fixant la vocation des établissements universitaires ainsi que la liste des diplômés dont ils assurent la préparation et la délivrance *BORM* (3556), 24 décembre 1980 : 890.

INFORMATION.

- Arrêté du ministre de l'information n° 598-80 du 26 septembre 1979 relatif à l'assimilation de l'Institut Supérieur de Journalisme à une division de l'administration centrale. *BORM* (3527), 4 juin 1980 : 392.

L'arrêté a trait à l'indemnité de fonction.

JEUNESSE ET SPORTS.

- Décret n° 2-79-381 du 26 mai 1980 portant création et organisation de l'Institut royal de formation des cadres de la jeunesse et des sports. *BORM* (3532), 9 juillet 1980 : 458.

JUSTICE.

- Décision du Premier président de la Cour Suprême n° 178-80 du 10 janvier 1980 arrétant, pour l'années judiciaire 1980 la liste des avocats admis à assister et représenter les parties devant la Cour Suprême *BORM* (3518), 2 avril 1980 : 224.

- Décret n° 2-79-356 du 18 avril 1980 modifiant le décret n° 2-74-498 du 16 juillet pris en application du dahir portant loi n° 1-74-338 du 15 juillet 1974 relatif à l'organisation judiciaire *BORM* (3526), 28 mai 1980 : 356.

- Arrêté du Premier Ministre et ministre de la justice n° 960-80 du 9 octobre 1980 complétant l'arrêté n° 904-74 du 25 septembre 1974 *BORM* (3551), 19 novembre 1980 : 820.

- Dahir n° 1-80-329 du 25 décembre 1980 portant promulgation de la loi n° 14-80 modifiant les articles 23 et 38 du dahir portant loi n° 1-74-467 du 11 novembre 1974 formant statut de la magistrature. *BORM* (3560), 21 janvier 1981 : 26.

- Ce dahir vient à la suite de la création en 1979 de la Cour des Comptes. (Cf. rubrique 1979). Il fixe le statut des magistrats de la Cour des Comptes.

- Dahir n° 1-80-385 du 25 décembre 1980 portant promulgation de la loi N° 11-79 modifiant les articles 12, 14 et 31 du dahir portant loi n° 1-72-157 du 6 octobre 1972 portant création d'une Cour spéciale du justice chargée de la répression des crimes de concussion, corruption, trafic d'influence et détournements, commis par des fonctionnaires publics et abrogant la loi n° 4-64 du 20 mars 1965 modifiée par le décret royal portant loi n° 562-65 du 11 décembre 1965. *BORM* (3560), 31 janvier 1981 : 18.

TOURISME.

- Dahir n° 1-80-99 du 12 décembre 1980 mettant fin aux fonctions de M. Abdeslam Zenined en qualité de ministre du tourisme et nommant M. Ahmed Alaoui en qualité de ministre d'État chargé du tourisme *BORM* (3556), 24 décembre 1980 : 890.

TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES.

- Décret n° 2-79-691 du 18 avril 1980 fixant le taux de l'allocation familiale servie par la caisse nationale de sécurité sociale *BORM* (3521), 23 avril 1980 : 272.

- Décret n° 2-79-691 du 18 avril 1980 modifiant le décret n° 2-72-543 du 30 décembre 1972 fixant les taux des cotisations patronales et ouvrières à verser à la Caisse nationale de sécurité sociale. *BORM* (3521), 23 avril 1980 : 273.

- Décret n° 2-79-689 du 18 avril 1980 portant revalorisation du salaire minimum dans l'industrie le commerce et les professions libérales *BORM* (3521), 23 avril 1980 : 272.

Le salaire horaire minimum est fixé à 1,96 Dirham.

- Arrêté du ministre du travail et de la formation professionnelle n° 583-80 du 8 février 1980 déterminant les taxes à percevoir du 1^{er} janvier au 31 décembre 1980 pour l'alimentation des fonds créés par la législation sur les accidents du travail *BORM* (3528), 11 juin 1980 : 395.